

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2016

L'an deux mille seize, vingt-trois mars à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 14 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, PALITO Marlyse, MM. MORIN François, GAURIAUD Alain, MARSOLLET Bernard, Mme CHANCLOU Séverine, Adjoint, M ASTIE Claude, Conseiller Délégué, Mme BREDEL Elisabeth, M GUILLET Georges, Mme DORIN Margarida, M. RAVET Aurélien, CARDUNER Isabelle, M. GUILLOT Stéphane, Mme BOUHIER Amandine, Mme PERCHAI Sandrine M. JUIN Gérard, M BEYNAUD Jean François, Mme MASSE Annette.

Mme LEYRIT Anny France a donné pouvoir à Mme CARDUNER

Monsieur JUIN est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation	:	14 mars 2016
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	18
Nombre de suffrages exprimés	:	19

Monsieur le Maire ouvre la séance, annonce l'ordre du jour et invite Monsieur GUILLET, doyen d'âge, à prendre la présidence pour présenter les comptes administratifs de la commune et de l'écotaxe :

Approbation du Compte Administratif 2015 : COMMUNE et ECOTAXE

libelle	fonctionnement		investissement		ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Compte administratif principal commune						
Résultats reportés		2 205 057.96		33 572.12		2 238 630.08
Opérations de l'exercice	4 454 915.40	5 280 774.60	2 010 514.51	2 215 396.83	6 456 429.91	7 496 171.43
TOTAUX	4 454 915.40	7 485 832.56	2 010 514.51	2 248 968.95	6 465 429.91	9 734 801.51
Résultat de clôture		3 030 917.16		238 454.44		3 269 371.60
Restes à réaliser			1 958 050.52			
Totaux cumulés		3 030 917.16	1 958 050.52	238 454.44	1958 050.52	3 269 371.60
Résultats définitifs						1 311 321.08

Compte administratif ecotaxe						
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		33 169.36	39 045.00		39 045.00	33 169.36
Opérations de l'exercice	67 666.31	71 671.00	29 292.00	70 809.00	96 958.31	142 480.00
TOTAUX	67 666.31	104 840.36	68 337.00	70 809.00	136 003.31	175 649.36
Résultat de clôture		37 173.85		2 472.00		39 646.05
Restes à réaliser			2 472.00		2 472.00	
Totaux cumulés		37 173.85	2 472.00	2 472.00	2 472.00	39 646.05
Résultats définitifs						37 174.05

→ Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les comptes administratifs commune et écotaxe

Compte de gestion 2015

Etabli par les Services Fiscaux.

Les comptes de gestion commune et écotaxe sont conformes aux comptes administratifs de la commune et de l'écotaxe. Le conseil les approuve à l'unanimité.

Vote des trois taxes directes locales

Suite à la réunion de travail du 26 janvier, il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition communaux en 2016

Le taux retenus sont les suivants

	Bases d'imposition effectives 2015	Taux communaux	Bases prévisionnelles 2016	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	8 178 613	10.16	8 293 000	842 569
Taxe foncier bâti	5 289 532	11.24	5 380 000	604 712
Taxe foncier non bâti	45 495	28.75	46 000	13 225
Total produit attendu				1 460 506

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces taux.

Monsieur GUILLET propose qu'à l'avenir les taux d'imposition soient harmonisés par rapport aux communes similaires de l'Ile de Ré, la taxe foncière étant nettement inférieure au Bois Plage de 3 à 4 %. En baissant un peu la taxe d'habitation et en augmentant la taxe foncière, ceci permettrait aux propriétaires occupants de ne pas avoir d'impact sur leur feuille d'impôts et aux locataires de bénéficier d'un allègement.

Ce à quoi, Monsieur le Maire précise que l'harmonisation doit également tenir compte des bases pour que ce soit équitable. La Commission Communale des Impôts a procédé depuis plusieurs années à un réajustement des habitations dans les catégories définies par des critères stricts pour que l'impôt soit plus juste pour chacun sans recourir chaque année à une augmentation générale des taux.

Affectation du résultat.

Il est ensuite procédé au vote de l'affectation du résultat.

COMMUNE

Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	2 205 057.96
Résultat de l'exercice : excédent	3 030 917.16
Excédent au 31/12/15	
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit	
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1061)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	2 194 224.69
- Affectation à l'excédent reporté (ligne002)	836 692.47

Le Conseil adopte cette affectation à l'unanimité.

ECOTAXE

Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	33 169.36
Résultat de l'exercice : excédent	37 174.05
Excédent au 31/12/15	
Affectation obligatoire	
- A l'apurement du déficit	
A l'exécution du virement à la section d'investissement	

(compte 1061) Solde disponible affecté comme suit : - Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) - Affectation à l'excédent reporté (ligne002)	37 174.05
---	-----------

Le Conseil adopte cette affectation à l'unanimité.

Budget primitif 2016 – commune

La proposition de budget 2016 tient compte des grandes orientations débattues lors de la réunion de travail du Conseil Municipal du 26 janvier 2016 qui sont :

- Contenir les dépenses de fonctionnement,
- Tenir compte des baisses des dotations de l'Etat,
- Maîtriser les dépenses de personnel,
- Soutenir les investissements et par voie de conséquence l'activité économique
- Poursuivre cette année encore notre objectif de ne pas augmenter les impôts locaux

Il peut se résumer ainsi :

fonctionnement

chapitre	Intitulé	Réalisé 2015	Proposition 2016
	DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 446 722.05	1 360 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 680 220.76	1 760 000.00
22	Dépenses imprévues		230 500.00
23	Virement à la section d'investissement		1 161 688.56
65	Autres charges de gestion courante	329 610.14	396 390.61
66	Charges financières	56 104.32	46 458.64
67	Charges exceptionnelles	2 500.00	3 000.00
42	Opération d'ordre de transfert entre section	895 904.23	61 454.66
	TOTAL	4 444 481.50	5 019 492.47
	RECETTES		
002	Excédent de fonctionnement reporté		836 692.47
013	Atténuation de charges	59 919.13	60 000.00
70	Produits des services, domaines et ventes diverses	63 011.24	58 300.00
73	Impôts et taxes	3 085 151.91	2 750 500.00
74	Dotations, subventions et participations	850 089.73	964 000.00
75	Autres produits de gestion courante	344 653.96	350 000.00
76	Produits financiers	12.50	
77	Produits exceptionnels	867 763.16	
	total	5 270 601.63	5 019 492.47

Investissement :

INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE	engagé 2015	2 016	RECETTES 2016
Remboursement des emprunts		236 174,17	
déficit d'investissement reporté			
reste à réaliser	1 958 050,52		
dépenses d'équipements		1 616 034,66	
remboursement cautions		5 000,00	
opo avance forfaitaire		43 415,10	43 415,10
opo emprunt sdeer		10 827,18	
10223 remboursement Taxe d'aménagement		7 143,00	

opo sdeer		10 827,19	
virement de la section de fonctionnement			1 161 688,56
affectation du résultat 1068			2 194 224,69
FCTVA			100 000,00
emprunt			
subventions			
TLE			100 000,00
excédent d'investissement			238 454,44
opo emprunt			10 827,18
opo patrimoniales			28 034,66
opo sdeer			10 827,19
total	1 958 050,52	1 929 421,30	3 887 471,82

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

PROJET INVESTISSEMENT 2015					
progr.		réalisé 2015	RAR 2015	Engagé 2016 et en cours	projet 2016
174	bâtiment divers	3 133,64	459,26	12 540,00	50 000,00
175	voirie	691 532,71	314 011,61		430 000,00
179	réseaux divers	8 198,58	11 822,28	4 100,00	50 000,00
187	mairie	19 444,91	1 812,24		35 000,00
188	groupe scolaire	54 076,49	22 440,00		45 000,00
190	salle polyvalente	319 706,73	41 238,89	14 837,00	90 000,00
191	terrains divers	4 614,17			5 000,00
192	cantine				10 000,00
193	marche				65 000,00
196	tennis	3 727,20			20 000,00
198	matériel divers	15 072,83			20 000,00
205	zone artisanale				
204	travaux aux plages				20 000,00
212	terrain de football	15 837,35	142 018,52		15 000,00
213	espaces verts	2 856,00			
217	achat véhicule	99 199,62	4 042,50		20 000,00
222	garderie	5 755,91			5 000,00
223	jeunesse	4 944,39			30 000,00
226	hangar communal	162 873,35		7 550,00	8 000,00
230	matériel ST	5 065,81	646,03		10 000,00
231	cimetière		704,44		26 000,00
232	aménagement centre bourg	200 719,74	1 418 854,75		148 034,66
	rehabilitation mairie actuelle				129 000,00
	requalification place de la Liberté				385 000,00
		1 616 759,43	1 958 050,52	39 027,00	1 616 034,66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que les sommes inscrites au programme 204 « travaux aux plages » sont prévues pour la remise en état des Pas de Gros Jonc et Petit Sergent dégradés par les tempêtes de février.

Monsieur GUILLET ouvre le débat sur le mauvais état d'entretien du Pas des Gouillauds. Monsieur JUIN souhaite que la dune soit reconstituée à cette fin et qu'une descente parallèle au trait de côte soit réalisée plus en avant, ceci recueillant l'avis favorable du Maire privilégiant les méthodes douces et des plantations adéquates à des endroits stratégiques de la dune ou de l'arrière dune.
La pose de panneaux signalétiques interdisant l'accès aux dunes est en préparation.

BUDGET PRIMITIF ECOTAXE

investissement	dépenses	Recettes
Excédent 2015		2 472.00
Engagement 2016	2 472.00	
Dépenses 2016	26 000.00	
Prélèvement sur le fonctionnement		26 000.00
total	22 472.00	22 472.00
fonctionnement		
Excédent 2015		37 174.05
Versement CDC		71 671.00
Engagés 2016	55 054.61	
Dépenses 2016	27 790.44	
Virement à l'investissement	26 000.00	
total	108 845.05	108 845.05

Le Conseil adopte le budget à l'unanimité

Vote des subventions aux associations

Les subventions sont votées une à une par le Conseil

SUBVENTIONS 2016

Nom des Associations	Ne prennent pas part au vote	Montant vote	Subvention Exceptionnelle votée	vote
		2016	2016	
COMMUNE				
Comité Animation Communale		21 000,00		unanimité
DUNES et LITTORAL	MM JUIN, BEYNAUD	600,00		unanimité
Sapeurs Pompiers		1 800,00		unanimité
Foyer des Jeunes		4 800,00		unanimité
Ribouldingues		1 250,00		unanimité
Union Locale des anciens combattants du Bois Plage		0,00		unanimité
Club de la Bonne Entente		1 500,00		unanimité
Association "Raisés et Venelles du Bois Plage en Ré		150,00		unanimité
Opérette en Ré		250,00		unanimité
L'Encre et la Pierre	Mr GUILLOT	8 000,00	1 000,00	unanimité
Ass. Rethaise 4 saisons		1 000,00		unanimité
Comité de Jumelage	Mr MORIN, Mme CHANCLOU	2 500,00		unanimité
Les Amis de la Bibliothèque		4 200,00		unanimité
Ile de Ré Photo Club		250,00		unanimité
ACCA	Mr ASTIE		250,00	unanimité

SPORT	Ne prennent pas part au vote	Montant vote	Subvention Exceptionnelle votée	
Football Club Ocean			800,00	unanimité
Ré Hand Ball Club		11 000,00	1 000,00	unanimité
Banda'Loups - USB		4 700,00		unanimité
Les Foulées Ré'thaises		1 500,00		unanimité
Ré Tennis Club		500,00		unanimité
Fa Si La Danser		1 500,00		unanimité
Gymnastique Volontaire		600,00		unanimité
Ré Beach Club		1 500,00		unanimité
Ré Twirl		500,00	1 000,00	unanimité
SCOLAIRE				
ELEMENTAIRE		2 700,00		unanimité
MATERNELLE		1 700,00		unanimité
USEP	Mme CHANCLOU	600,00		unanimité
Coopérative scolaire Elémentaire	Mme CHANCLOU	700,00		unanimité
SOCIAL				
VACENCOEUR		500,00		unanimité
C.N.A.S + réajustement annuel		8 531,00		unanimité
DIVERS				
Chorale des Htes Raïses		300,00		unanimité
Solidarité Paysans Poitou Chtes		300,00		unanimité
Chambre des Métiers		190,00		unanimité
Féd Départ Group défense contre nuisibles		160,00		unanimité
CIDFF Charente-Maritime		200,00		unanimité
Maison familiale Rurale - 17210 CHEVANCEAUX		100,00		unanimité
TOTAUX		85 081,00	4 050	

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (amendes de police)

Une demande de subvention au titre des amendes de police pour la mise en place d'un équipement de sécurité rue de la Glacière peut être demandée auprès du Conseil Départemental. Les travaux, d'un montant de 256 583.00 € HT consistent à créer un plateau surélevé sur la chaussée destiné à ralentir la circulation, à mettre en sécurité les trottoirs, à refaire l'enrobé.

Ils se situent sur le CD 201 – entre le carrefour de la rue de la Grange et la rue des Oisières et le carrefour de la rue de la Couarde/chemin des Marattes avec la sortie de la route de la Couarde.

La commune prendra en charge la dépense sur ses fonds propres.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Modification des statuts du SDEER

Le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier ses statuts pour ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance du personnel

Assurance :

Notre collectivité est actuellement adhérente du contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Il arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Le Centre de Gestion sollicite notre accord pour lui confier le soin de leur déléguer la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour confier au Centre de Gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

Frais d'études par le Centre de Gestion : le Centre de gestion demande la somme de 200 € pour des frais d'études concernant un dossier d'indemnisation pour un agent suite à possibilité de non réintégration.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention.

Transfert des actifs de l'Office de Tourisme à la commune

Dans le cadre de la délégation de la compétence tourisme à la Communauté de Communes, les Offices de Tourisme doivent cesser leurs activités individuelles et se regrouper en une seule entité avec des antennes dans chaque commune.

Les actifs de l'Office du Bois Plage seront remis, par décision du Conseil d'Administration, à la Commune si le conseil Municipal donne son accord.

Il s'agit de :

- terrains sis dans le camping municipal loués à CAMPEOLE d'une surface totale de 9 761 m² (section AM 1803)
- liquidités à hauteur des comptes arrêtés au moment de la prononciation de la dissolution.

En contrepartie la commune devra assurer les animations jusqu'ici à la charge de l'Office de Tourisme:

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

A la question de Monsieur JUIN qui s'interroge sur le rôle de la commune auprès des associations qui comptaient jusqu'alors sur l'Office pour les aider aux animations, Madame PALITO indique que d'autres solutions vont être mises en place pour la gestion des tâches. Les bureaux d'accueils remplaçant les offices communaux vont conserver certaines fonctions, comme assurer les circuits touristiques (question de Mme MASSE) mais il est vrai que la commission animation de la commune aura des tâches supplémentaires en rapport avec l'animation et les festivités.

A la question de Monsieur GUILLET sur la dévolution des finances spécifiques de l'Office, Monsieur le Maire précise qu'elles seront inscrites dans le budget mais qu'une lisibilité sera préservée quant à leur utilisation.

Convention pour places de stationnement sur le parking public.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire « LE FOYER » pour la création de logements et de commerces dans le centre bourg, il serait nécessaire que sept places de parking puissent être mises à disposition et matérialisées sur le parking public « Raymond Dupeux » à usage des commerçants prévus par le permis de construire et qu'une convention soit signée avec le bailleur social.

Après en avoir délibéré, le Conseil à la majorité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir (contre : Mr GUILLET, abstentions : MM BEYNAUD, JUIN, MASSE, PERCHAIS)

Monsieur GUILLET aurait préféré que les places dédiées soient sur un autre parking tel celui du Clou estimant que sur la place Dupeux, la saison estivale ne permet pas un accès facile aux stationnements. Monsieur JUIN souhaite que soient trouvées des places de stationnement supplémentaires sur d'autres sites en nombre équivalents à ceux qui seraient mis en concession. Ce à quoi, Monsieur le Maire conclut que l'accès aux commerces et le stationnement des véhicules se posent pendant toute la période estivale mais que des solutions pérennes peuvent être trouvées pour accroître à l'avenir l'offre de stationnement aux abords du centre bourg, avec pour but de soutenir et maintenir l'activité commerçante et garantir la vie économique au Bois Plage.

Fourrière animale

Dans le cadre de l'obligation faite aux communes d'avoir une fourrière animale ou un refuge pour l'accueil des animaux divagants, l'APAR sollicite directement les communes, la Communauté de Communes ayant dénoncé la convention d'objectif depuis décembre 2013.

L'APAR sollicite chaque commune à hauteur de 2 400 € pour compenser la subvention de la CDC s'élevant à 24 000 €.

Après concertation entre communes de l'île de Ré, chacune proposera une participation à hauteur de 1 000 €. L'APAR sera informée de la possibilité que la commune du Bois Plage participera financièrement à des opérations ponctuelles en plus de cette subvention.

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention.

Questions diverses

- **Convention avec le SDIS** : comme tous les ans, une convention doit être signée pour la surveillance des plages aux Gollandières et à Gros Jonc. Le Conseil doit autoriser le Maire à signer la Convention avec le SDIS .
 - o Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.
- **Calendrier** :
 - o Conseil Communautaire : mercredi 6 avril à 14 h 30
 - o Prochain Conseil Municipal : mardi 26 avril à 18 h 30 (si nécessaire)

Après l'ordre du Jour :

- Monsieur BEYNAUD s'inquiète de la carte scolaire et de la perte de 3 classes dans l'île de Ré, question à laquelle Monsieur le Maire indique que la commune du Bois Plage n'est pas concernée en 2016 bien que l'effectif des écoles ne progressent pas significativement.
- Monsieur BEYNAUD fait part à l'assemblée de la présence des goélands dans le village. Il conseille de ne pas les nourrir, ni les attirer car une fois leurs œufs pondus, on ne peut plus les déloger. Ils peuvent même être dangereux quand les petits sont nés. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une espèce protégée et que rien ne peut être mis en place au niveau communal.
- Monsieur BEYNAUD sollicite de plus amples informations sur la perception de la taxe de séjour par la Communauté de Communes. Il est précisé que la notice publiée à ce sujet est accessible sur le site intercommunal.

La séance est levée à 21 h 20